

**Reprise de la session du conseil municipal du 7 mars 2005,
ajournée au 17 mars 2005 à 19 heures conformément aux
dispositions du code municipal de la province de Québec.**

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
France St-Laurent, conseillère

Est absente:

Martine Plante, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Période de questions**

Ordre du jour

1. Quai de Sainte-Luce / demande l'autorisation de remettre en état les abords
2. Québec en forme / invitation
3. Dérogation mineure / 2 rue du Couvent
4. Dérogation mineure / Rue Luce-Drapeau
5. Demande PIA / 83 Route du Fleuve Est

6. Demande PIA / 125 Route du Fleuve Ouest
7. Modification de zonage / Jean-René Ross
8. Modification dérogations mineures
9. CLD de la Mitis / Assemblée générale annuelle
10. Placement carrière-été
11. Fête nationale
12. Unité Domrémy / demande

485-2005

Ordre du jour

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Période de questions

486-2005

Quai de Sainte-Luce

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles et de la Faune l'autorisation d'enlever un amas de sable situé à droite près du Quai de Sainte-Luce. Cet amoncellement de sable est survenu après les travaux de réfection du Quai par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et cause des obstacles aux pêcheurs sur le Quai ainsi que pour les petites embarcations. Les travaux consisteraient à remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux de réfection du Quai.

Adopté

487-2005

Dérogation mineure / 2 rue du Couvent

Considérant qu' à l'étude des photographies, il a été établi que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du citoyen;

Considérant que toutes les autres normes des règlements de zonage, de construction et de lotissement sont respectées;

Considérant que l'importance de la dérogation est considérée comme mineure en regard des normes prévues au règlement et des critères d'évaluation selon la Loi;

Par conséquent il est proposé par: Paul-Eugène Gagnon
appuyé par: France St-Laurent

et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure no. D2005-01 qui concerne l'immeuble situé au 2 rue du Couvent, afin de permettre l'implantation d'une galerie dans la marge arrière de la maison soit acceptée, et ce selon les recommandations du CCU.

Adopté

488-2005

Dérogation mineure / Rue Luce-Drapeau

Considérant que cette dérogation mineure concernant le prolongement de la rue Luce-Drapeau ne modifie pas la situation déjà existante;

Considérant que la rue Luce-Drapeau est toujours projetée;

Par conséquent il est proposé par: Guy Caron
appuyé par: Gilles Gagnon

et résolu à la majorité que suite à la demande de dérogation mineure no. D2005-02, le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de terminer la rue à la largeur actuelle de 15 mètres afin de régulariser la situation des résidences du 20 et 22 rue Luce-Drapeau et de permettre l'implantation d'une résidence à l'extrémité de cette rue. (71-38Ptie)

Une entente sera signée concernant le déneigement de l'extrémité de cette rue avec le propriétaire actuel.

Pour: 5
Contre: 1

Adopté

489-2005

Demande de PIA / 83 Route du Fleuve Est

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander à Monsieur Denis Perron et Madame Julie Vincent propriétaires au 83B, Route du Fleuve Est de présenter un plan d'aménagement du terrain et de l'aire de stationnement afin que le conseil municipal puisse approuver sa demande de construction dans le cadre du PIA.

Adopté

Demande de PIA / 125 Route du Fleuve Ouest – reporté

490-2005

Modification de zonage / Jean-René Ross

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'apporter une modification au règlement de zonage afin de permettre l'usage "Services commerciaux" dans la zone 18-1 dans le but d'autoriser l'aménagement d'une auberge de 10 chambres à coucher avec les dispositions applicables à la zone 18-1

Adopté

Modifications dérogations mineures / reporté

CLD de la Mitis / assemblée générale annuelle

491-2005

Placement carrière-été 2005

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le coordonnateur des loisirs, Monsieur Jean-Claude Molloy à faire une demande pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce, pour une demande de subvention dans le cadre du programme "Placement-carrière été 2005".

Adopté

492-2005

Fête nationale du Québec 2005

Proposé par: Gaston Beauchesne

Appuyé par: Paul-Eugène Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le coordonnateur des loisirs Monsieur Jean-Claude Molloy, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2005.

Adopté

Unité Domrémy / demande – reporté

Période de questions

493-2005

Levée d'assemblée

Proposé par Gilles Gagnon et résolu à l'unanimité qu'à 21h30 la session soit levée.

Adopté

Gaston Gaudreault,
Maire

Gaétan Ross
Directeur général et sec. trésorier

